

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1992)

**Artikel:** Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1992  
**Autor:** Grosjean, Carlos  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-676330>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1992

Monsieur le Président  
de la Confédération,  
Madame la Conseillère fédérale,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

nous avons l'honneur de vous soumettre  
les comptes des Chemins de fer fédéraux  
pour 1992.

Le compte de résultats d'entreprise, où les  
produits s'inscrivent à 6200,5 MFr et les  
charges à 6336,5 MFr, se solde par un  
déficit de 136 MFr, alors que les prévisions  
portaient sur un montant de 107 MFr. En  
raison de la mauvaise situation financière,  
l'on a renoncé au versement de la contri-  
bution des CFF pour l'infrastructure.

S'établissant à 6200,5 MFr, les produits  
dépassent ceux de 1991 de 318,5 MFr, ou  
5,4%. La plupart des positions ont pu être  
améliorées comparativement à l'année  
précédente. L'ensemble des charges, de  
6336,5 MFr, ont progressé d'une année à  
l'autre de 425,9 MFr, ou 7,2%. Le déficit  
de 136 MFr sera partiellement couvert par  
un prélèvement de 109,7 MFr sur la ré-  
serve destinée à combler de futurs déficits,  
créée en 1987. Cette réserve sera ainsi  
épuisée. Le solde du déficit (26,3 MFr)  
sera reporté à compte nouveau.

En trafic voyageurs, les CFF ont acheminé  
268,3 millions de personnes. Il s'en est  
fallu de 3,1 millions de personnes, ou  
1,1%, que ne soit atteint le résultat de  
l'année précédente, exceptionnel en  
raison des manifestations des 700 ans de la  
Confédération. Les prestations vendues  
ont diminué de 4,5%, s'établissant à 11,8  
milliards de voyageurs-kilomètres, dont  
10,3 milliards en trafic intérieur (-5,3%)  
et 1,5 milliards en trafic international  
(+1,6%). Malgré la suppression de  
l'indemnité pour les mesures tarifaires de  
la Confédération, les produits ont pu être  
accrus de 72,1 MFr (4,6%) et portés à  
1643,9 MFr.

La vente d'abonnements généraux a évo-  
lué de façon réjouissante, l'accroissement  
se chiffrant à 22,8% d'une année à l'autre.

Les produits du trafic marchandises se sont  
inscrits à 1314,7 MFr, ce qui dénote un  
accroissement de 6,1 MFr, ou 0,5%.  
L'adaptation des tarifs au 1er janvier 1992  
ainsi qu'une nouvelle convention régis-  
sant l'acheminement des envois postaux  
ont eu un effet positif sur le résultat. Tou-  
tefois, le recul du trafic pèse lourdement.  
Ainsi, en 1992, le tonnage a marqué une  
diminution de 6,6% par rapport à 1991.  
Cette évolution est due pour une bonne  
part à la crise du bâtiment. En trafic inter-  
national, les raisons du recul doivent être  
cherchées dans la conjoncture tendue au  
niveau européen.

Pour les prestations de service demandées  
par elle, la Confédération a versé 758 MFr,  
soit 670 MFr pour le trafic voyageurs  
régional et 88 MFr pour le ferroutage.

Les produits accessoires se sont accrus de  
65,7 MFr (10%), pour s'établir à 725,3  
MFr. Ce résultat est dû pour une bonne part  
aux loyers et aux fermages, ainsi qu'à la  
croissance des intérêts perçus.

L'ensemble des charges a progressé de  
425,9 MFr (7,2%), s'inscrivant à 6336,5  
MFr. Le budget a pu être respecté (+ 0,2  
MFr), les différents groupes de charges  
ayant toutefois évolués différemment. Les  
charges de personnel (-54,5 MFr) et les  
dépenses de choses (-59,6 MFr) sont  
restées notablement en deçà des prévi-  
sions. Les autres positions, notamment les  
intérêts (+32,9 MFr) et les dépenses d'in-  
vestissement non actives (+50,6 MFr) ont  
dépassé les prévisions en d'égales  
proportions.

Plus de la moitié de l'accroissement des  
charges par rapport à 1991 résulte des  
charges de personnel, qui, s'élevant à  
3534,6 MFr, représentent 56% de l'en-



semble. L'accroissement de 256,9 MFr (7,8%), alors que l'effectif était en baisse, est dû à l'allocation de renchérissement de 4,5% ainsi qu'au relèvement des salaires réels au 1er juillet 1991, qui a nécessité des versements à l'assurance du personnel.

Suite au renchérissement surtout, les dépenses de choses, d'un montant de 1246,8 MFr, ont dépassé de 41,7 MFr ou 3,5% les chiffres de l'exercice précédent.

En raison de nouveaux emprunts contractés à la fin de 1991 et de la nouvelle augmentation des taux, le service de l'intérêt s'est élevé à 656,4 MFr, ce qui représente une augmentation de 17,9%.

En vue de réaliser des économies, le Parlement a limité les prestations de la Confédération pour le compte de résultats de l'infrastructure à 1215 MFr. Les CFF ont pris les mesures nécessaires pour respecter cette consigne. En raison de l'évolution des coûts, notamment des intérêts, les dépenses figurant au compte de résultats de l'infrastructure se sont élevées en 1992 à 1253,5 MFr. La différence de 38,5 MFr va à la charge des CFF et se répercute sur le compte de résultats d'entreprise.

Les dépenses brutes de 1970,9 MFr figurant au compte des investissements sont inférieures de 117,6 MFr (5,6%) comparativement au résultat de 1991, et de 203,8 MFr (9,4%) par rapport aux prévisions.

La part des investissements ordinaires (plafonnés) s'élève à 1644,2 MFr bruts, dont 1578,6 à la charge des CFF. La consigne du Conseil fédéral (1576 MFr) a dès lors pu être respectée. Les investissements financés par des crédits spéciaux (Rail 2000, ferroutage, etc.), s'inscrivant à 326,7 MFr, sont restés en retrait de 199,4 MFr sur les prévisions.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

1. Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1992 sont approuvés.
2. La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1992 est approuvée.

3. En raison de la mauvaise situation financière, les Chemins de fer fédéraux n'ont pas pu verser de contribution à la couverture des coûts de l'infrastructure. Les prestations de la Confédération pour l'infrastructure s'élèvent à 1 215 000 000 francs.

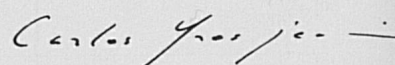
4. En application de l'article 15a de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, le découvert de 135 977 213 francs sera en partie compensé par un prélèvement sur la réserve destinée à combler des futurs déficits, d'un montant de 109 729 660 francs, le solde, soit 26 247 553 francs, étant reporté à compte nouveau.

Le conseil d'administration et la direction générale expriment leur reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de tous les échelons pour leur grand dévouement. De nombreuses difficultés ont dû être surmontées pour fournir les prestations de 1992. Merci aussi à la population et à l'économie suisses, qui font confiance au chemin de fer.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 1<sup>er</sup> avril 1993

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux:



Le président, Carlos Grosjean